

TECH.A.2023 –230

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

Réservation temporaire du domaine public Installation d'une forêt de sapins – Place Dinah Derycke

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la demande de Florelys by Chloé du 23 août 2023, sollicitant la réservation du domaine public place Dinah Derycke pour l'installation d'une forêt à sapins,

Considérant qu'il importe de fixer les conditions d'installation et de fonctionnement de la forêt à sapins place Dinah Derycke à Lys Lez Lannoy,

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement, par mesure de sécurité et permettre l'installation de la forêt de sapins qui aura lieu les vendredis, samedis et dimanches du 17 novembre 2023 au dimanche 26 novembre 2023 inclus.

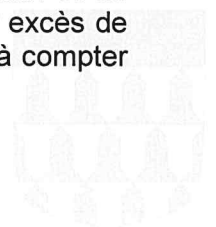
A R R E T E

Article 1 : Florelys by Chloé est autorisée a installer une forêt de sapins sur la place Dinah Derycke les :

- **vendredi 17 novembre 2023**
- **samedi 18 novembre 2023**
- **dimanche 19 novembre 2023**
- **vendredi 24 novembre 2023**
- **samedi 25 novembre 2023 et**
- **dimanche 26 novembre 2023**

de 9 H 00 à 19 H 00

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Article 3 : Ampliation sera adressée :

- A Florelys by Chloé, le demandeur,
- Au Directeur Général des Services,
- Au Chef de Poste de la Police Municipale,
- Au Commissaire de Police,
- A tous les Agents de la force publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 31 août 2023

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire,

Par délégation du Maire

Sylvie PICALET
Directrice Générale Adjointe des Services



Publication	
Affiché le	02/09/23
Retrait le	01/11/23